

des gens qui sont forcés de payer des impôts sur un revenu de beaucoup inférieur aux normes courantes.

Soixante pour cent du revenu des pauvres est dépensé en impôts, directs et indirects, et le bill n'y changera rien. Le bill prévoit une augmentation des exemptions de l'impôt sur le revenu de l'individu. Ces exemptions ne donneront même pas aux pauvres les avantages dont ils jouissaient en 1949. L'inflation a rogné tous ces dollars supplémentaires qui leur ont été accordés depuis sous forme d'exemptions fiscales.

Le gouvernement actuel mérite nos éloges. Il ne ménage aucun effort, il œuvre inlassablement, à la noble tâche de maintenir les normes de 1949. C'est vraiment la médiocrité à l'œuvre.

Honorables sénateurs, je voterai contre le bill car je suis très conscient du fait qu'en tant que sénateurs nous représentons non seulement nos partis politiques, mais aussi les provinces. Sachant que cinq provinces ont présenté d'énergiques instances à l'égard de ce bill, qu'elles représentent 75 p. 100 de la population du pays et trois partis politiques, je ne puis oublier leur requête présentée de bonne foi, de remettre à un an la mise en vigueur de ce bill.

• (1150)

Mes nombreuses années de service à l'Assemblée législative de l'Ontario auraient été vaines si je n'intervenais maintenant pour les défendre.

**L'honorable Eric Cook:** Honorables sénateurs, il est évident que dans le grand public à qui nous sommes responsables, de nombreuses personnes et, en fait, certains sénateurs, surtout certains de nos nouveaux collègues, craignent que le Sénat néglige son devoir et n'étudie pas comme il le devrait le bill C-259, qui est une mesure fort importante et de grande portée.

A mon avis, rien ne motive ces craintes. Voici les faits: les considérations, qui devraient influencer la décision du gouvernement quant à l'étendue et à la nature de ces réformes fiscales, ont été étudiées par une Commission royale d'enquête, deux comités parlementaires et ont fait l'objet d'un débat général qui a duré fort longtemps.

Dans ces conditions, on ne peut guère s'attendre à voir émerger des idées nouvelles, quelle que soit la durée du débat. De toute façon, au cours de ce débat, les sénateurs auront toute latitude pour émettre des suggestions nouvelles et inédites.

A mes yeux, le comité est le lieu idéal, je dirai même le seul lieu envisageable en bonne logique, pour l'étude d'un projet de loi aussi complexe. Il est absurde de vouloir apporter à ce bill des amendements détaillés dans le cadre d'un débat.

En tout état de cause, on a beaucoup parlé d'apporter des amendements à cette mesure législative mais, à ma connaissance, personne n'a avancé, jusqu'ici, un amendement essentiel, à prendre en considération avant l'adoption de ce bill. Je n'ai connaissance d'aucun amendement dont la prise en considération serait indispensable pour prévenir toute injustice lorsque le bill deviendra loi.

Il existe un grand nombre d'amendements qui ont tous leurs avantages et leurs inconvénients sur lesquels il faudrait s'entendre, mais je n'en connais pas un seul qui serait indispensable pour empêcher que les contribuables soient victimes de quelque injustice.

La voie à suivre est précisément celle dans laquelle le Sénat s'est déjà engagée. Notre comité permanent des banques et du commerce, dont le président est l'un des

meilleurs spécialistes des questions fiscales que nous ayons au Canada, s'est déjà penché sur ce bill pendant plus de trois mois en bénéficiant du concours d'un groupe d'experts et de notre très distingué ancien collègue, l'honorable M. Lazarus Phillips, c.r., dont la compétence en matière fiscale égale celle du président du comité.

Nous avons étudié le projet de loi à fond, nous avons entendu de nombreux témoins et le comité a fait au ministre des Finances de nombreuses recommandations utiles, dont certaines ont été adoptées, et d'autres font l'objet d'une étude sérieuse. Il n'y a donc pas lieu pour les rédacteurs d'éditoriaux et les commentateurs de dire que le Sénat ratifie automatiquement le bill, ou qu'il l'adopte à toute vapeur sans l'avoir étudié convenablement. Je le répète, de telles assertions verbales ou écrites que le Sénat n'a pas consacré au bill l'étude voulue ne sont pas conformes à la vérité.

Le Sénat a chargé son comité des banques et du commerce de la tâche d'étudier en détail les dispositions du bill C-259. Je me permettrai de signaler que tous les sénateurs, qu'ils fassent partie du comité ou non, étaient toujours autorisés à assister aux réunions et à faire toutes observations qu'ils voulaient formuler. J'ai fait partie d'un certain nombre de comités du Sénat et à mon avis aucun sénateur n'a lieu de se sentir coupable en ce qui concerne l'étude et l'examen du bill C-259 par le comité sénatorial permanent des banques et du commerce. L'étude, l'examen, les travaux de ce comité sont, évidemment l'étude, l'examen et les travaux du Sénat proprement dit.

Nos détracteurs ne disent ou n'écrivent donc pas la vérité lorsqu'ils soutiennent soit que le Sénat ratifie automatiquement le bill, soit qu'il ne lui accorde pas l'étude prolongée et approfondie qu'il mérite.

J'ai la conviction, pour ma part, que le Sénat n'a jamais manqué à son devoir envers la population du Canada, envers le Parlement dans son ensemble, et envers le gouvernement de l'époque. Ceux qui affirment le contraire ne connaissent pas la situation réelle, et donc parlent ou écrivent sans savoir ce qu'ils disent. Nous savons tous qu'il y a encore un certain nombre d'amendements importants qui font l'objet de négociations entre le ministre et le comité. Ce n'est pas parce que le gouvernement les trouvait inacceptables que ces amendements ont été rejetés. Le gouvernement a dit que la Chambre des communes n'avait pas le temps de les étudier si l'on voulait que le projet de loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Dans les circonstances présentes, j'estime que la décision du gouvernement est raisonnable.

Tout bien pesé, les arguments en faveur de l'entrée en vigueur du projet de loi le 1<sup>er</sup> janvier ont, à mon avis, plus de poids que les arguments en faveur d'un retard supplémentaire. Si nous apportions maintenant des amendements au projet de loi, la Chambre des communes pourrait à son tour adopter des sous-amendements. Le débat pourrait ainsi se poursuivre indéfiniment, pendant que les autres travaux du Parlement resteraient en suspens. De plus, la loi de l'impôt sur le revenu est continuellement modifiée. Il ne s'agit pas là d'une réforme unique, et nous aurons l'occasion d'améliorer la loi l'an prochain et les années suivantes.

En résumé, honorables sénateurs, je pense que le Sénat a fait, dans la mesure où les circonstances le lui ont permis, un bon travail relativement à ce projet de loi. Il me faut souligner, sans vouloir vous agacer, que le gouvernement n'est pas responsable du temps limité dont